

AMAP DU BEAU PAYS

Compte-rendu Assemblée Générale Extraordinaire

Armentières – 14 octobre 2017 - 9h30

Ordre du jour :

Modification statutaire : article 11, alinéa A : constitution du CA

Actuellement, les statuts de l'Amap du Beau Pays, adoptés par l'assemblée constitutive du 19 juin 2009, prévoient dans son article 11 alinéa A que le CA est composé de 4 à 7 membres (le producteur et 3 à 6 membres « consom'acteurs »).

Du fait de la participation de plus en plus active de l'Amap à diverses manifestations et et au fonctionnement de l'Amap, il est proposé de modifier la composition du CA à 13 membres.

Vote : adopté à l'unanimité

Compte-rendu Assemblée Générale ordinaire

Armentières – 14 octobre 2017 – 10h00

Ordre du jour :

Rapport moral du Président ;

Rapport financier de la trésorière

Renouvellement des contrats par tacite reconduction

Adhésion 2018 : montant et bulletin

Prix de la glacière porc & bœuf 2018

Renouvellement de mandats

Questions diverses

Accueil :

Le Président, Philippe SEGARD, remercie les amapiens présents pour l'AG et l'Atelier Mademoiselle de nous accueillir.

La dernière A.G. s'est tenue le 19 novembre 2016. Nous avons choisi de faire celle de cette année plus tôt car des décisions peuvent être prises qui modifient les contrats et l'équipe qui les gère a besoin d'un minimum de temps avant les renouvellements de décembre

• RAPPORT MORAL

Le Président rappelle que l'AMAP est une association loi 1901 qui a pour but la contractualisation de la relation entre un producteur (en l'occurrence ici, un éleveur, Grégory DELASSUS, éleveur de porcs, de bœufs de race Highland Cattle, mais aussi de race Angus, et de mouton de Soay) et un groupe de personnes qui ne veulent pas être réduites à l'état de consommateurs.

Il s'agit d'un **contrat de partenariat** entre l'éleveur et ceux que nous pouvons appeler « les mangeurs ».

Pour les signataires de ce contrat, c'est-à-dire les membres de l'AMAP, il ne s'agit pas de se contenter de produire de la viande pour l'un et de l'acheter la moins chère possible pour les autres.

Le but de l'AMAP est de permettre à l'éleveur de bénéficier d'un revenu régulier et de le maintenir sur ses terres et aux autres adhérents de bénéficier d'une viande de qualité élaborée dans le respect de l'environnement, des normes sociales et du bien-être des animaux.

Les adhérents à l'Amap souscrivent pour un colis de viande selon un rythme qu'ils choisissent : porc et/ou bœuf chaque mois avec un minimum de 3 colis par an.

L'éleveur s'engage à apporter aux amapiens ce qu'ils attendent de lui, et les amapiens s'engagent à apporter leur aide à l'éleveur, notamment, la préparation des glacières et la promotion de la production de l'élevage.

D'autre part, l'AMAP n'est pas isolée : elle s'inscrit dans le grand mouvement de défense de la planète et à ce titre adhère à plusieurs associations qui poursuivent le même but :

- Association régionale des Amap 59/62
- Terres de liens
- Conservatoire des espaces naturels 59/62
- Lestrem Nature

Après discussion, il est proposé que la cotisation à l'Asso Régionale des Amap 59 62 reste à 1€ par contrat soit 97 €.

Il est proposé également que l'AMAP du Beau Pays adhère à la Cagnotte des Fagnes.

Ces deux propositions sont adoptées à l'unanimité.

Activités 2017 :

Les activités auxquelles nous avons participé depuis la dernière AG, s'inscrivent donc dans ces perspectives, mais ont aussi pour but de faire connaître l'Amap.

4 février : l'AMAP DU BEAU PAYS était présente à l'A.G. de l'association des AMAP du N PdC à Lewarde

9 juin en soirée : participation de l'AMAP à la soirée KRACHTBOER à Saint Jans Cappel

10 juin : des membres du C.A. ont posé la première couche de peinture sur les cloisons du kotje de l'AMAP ;

L'après-midi : goûter à la ferme à Borre pour les membres de l'AMAP

3 août : réunion pour la création d'un site internet dédié à l'AMAP

26 août : fête de l'AMAP chez Grégory et Marie à Moustiers

27 août : journée portes ouvertes à la ferme à Moustiers

10 septembre : participation de l'AMAP à la journée KRACHTBOER à Dranoutre

14 septembre : rattrapage des vaches sur le site naturel de Douriez

15 septembre : réunion pour la création du site internet

24 septembre : participation de l'AMAP à l'opération MANGE LILLE

30 septembre : participation à la soirée : CINE SOUPE aux Jardins du Nootboom au Steent'je à Bailleul avec projection du film : « AUTREMENT »

7 octobre : seconde couche de peinture sur le kotje de l'AMAP

8 octobre : stand de l'AMAP au marché du Mieux Vivre à Lestrem

Pour 2017, Grégory ne prévoit pas de participer à Naturabio fin novembre à Lille. Cela demande beaucoup de préparation.

REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

31 mars à Bailleul

02 juin à Lille

04 août à Lille

07 octobre à Bailleul

AUTRES ACTIVITES

Mise en place d'une cagnotte solidaire « La Cagnotte des Fagnes »

Amélioration de notre matériel de communication : achat de 2 kakémonos et de 2 banderoles avec des très belles photos pour agrémenter le stand de l'AMAP, achat d'Ecocups au logo de l'Amap.

Agenda particulièrement dense cet automne : saturation des membres du C.A.. Désormais, lors de manifestations où la présence de l'Amap sera prévue, un mail sera envoyé aux amapiens pour demander de l'aide si besoin.

-

- .

- **Communication :**
 - Divers reportages presse, TV
 - Création du site Web

Bilan 2017 :

- ADHESIONS
- **97** adhérents (36 Borre, 20 Lomme de Terre, 17 Vascq'Amap, 17 Wazemmes, 3 Tressin ,4 Longuenesse) dont 2 membres sympathisants, c'est-à-dire sans contrat viande et 1 asso (Lestrem Nature)

Légère baisse du nombre d'adhérents : 108 en 2016

La question est posée sur l'évolution du nombre d'adhérents et quand il y en a qui « quittent » l'Amap, pour quelles raisons la quittent-ils. Pour certains partants, bien souvent, ils restent clients de la ferme, mais ne souhaitent plus les glacières pour diverse raisons : modification de la famille, consommation plus faible de viande, préfèrent choisir leurs morceaux,...

Nombre de glacières préparées :

- 2015 : 745
 - 2016 : 784 (476 porc et 307 bœuf)
 - 2017 : 742 (442 porc et 300 bœuf)
- Le Président rappelle que si ces diverses activités ont été des succès, c'est grâce à l'investissement des membres du CA et des bénévoles de l'AMAP qui participent au bon fonctionnement de l'AMAP, à la confection des glacières, à leur distribution dans les différents points à Borre ou dans la Métropole, sans oublier le « rodéo » annuel de Duriez et la participation à l'AG.
 - Un grand merci est également adressé aux membres du CA qui animent « les antennes locales » de notre AMAP à Lomme, Villeneuve d'Ascq, Tressin, Wazemmes et Longuenesse.

Le rapport moral est soumis au vote : Adopté à l'unanimité

• RAPPORT FINANCIER 2017

- Recettes : **1 361 €** (cotisations : 1 236 €, dons : 125 €)
- Dépenses : **1 389 €** (impression et écocupes : 404 €, assurances : 149 €, adhésions asso : 182 €, frais bancaires : 27 €,

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne du Beau Pays

frais de bouche : 398 €, frais postaux : 34 €, DVD 100 € , site web 43 € ; peinture : 52 €)

- Soit un solde négatif de 28 €

Sur le compte bancaire (au 9/10/2017) :

- Compte courant : 2 324 € (quelques chèques à encaisser pour 727 € + 25,20 € 2016)
- Compte sur livret : 1 019 €

Pour info :

- Le week end Amap de Moustier 25 et 26 août :

- Recettes : 1 300 €
- Dépenses : 1 404 €)

Solde négatif : **104 €**

(Pour mémoire : 2016, solde positif de 321 €)

Pour mémoire, le repas est à 10 € pour les adultes.

Au vu de la qualité des produits et du menu proposé, il est prévu de le porter à 12 € pour les adultes pour 2018.

Le rapport financier est soumis au vote : adopté à l'unanimité

Avant de poursuivre l'ordre du jour, la parole est donnée à Grégory qui donne quelques précisions et informations sur son activité :

- concernant l'Amap, comme dit Grégory, ça roule !

- Pour Wazemmes, c'est plus compliqué : la réouverture des Halles est prévue le 24 octobre. Pour Grégory, Wazemmes représente 50 % de son CA. Du fait de la fermeture, même s'il y a eu une boucherie temporaire, le CA a baissé de 50 % du fait des travaux (moins de fréquentation notamment). Même si la mairie verse une indemnité, elle suffit uniquement à payer la location du camion.

Il y a eu la boutique éphémère dans le vieux Lille. Cela a permis de toucher de nouveaux clients mais cela demande beaucoup d'énergie.

L'important est que la clientèle revienne à Wazemmes.

Du fait de cette situation, c'est un peu compliqué au niveau trésorerie.

- il y a eu également l'ouverture de la boucherie à la Biocoop de Longuenesse. Ce n'est pas encore à l'équilibre, mais le démarrage est prometteur.

Coté élevage et culture, l'année 2017 a été compliquée pour les foins (terminés début octobre), Grégory est débordé +++ (pour info, il fait environ 40 000 km/an !!)

Bonne nouvelle : il devrait pouvoir proposer une glacière d'agneau en 2018.

Pour 2018, il espère une année plus calme, plus simple.

Actuellement, il y a 9 salariés dont 3 apprentis.

• **ADHESION 2018**

Il est proposé de maintenir la cotisation d'adhésion à l'Amap du Beau pays 2018 à **12 €** .

Le montant de la cotisation est soumis au vote : adopté à l'unanimité

• **PRIX 2018 DES GLACIERES**

Actuellement ce sont toujours les conditions 2015, soit 57,50 € pour le colis porc (environ 4,5 kg) et le colis bœuf (environ 2,9 kg), plus les éventuels frais de transport selon les points de distribution qui sont appliquées.

Après discussion et avis de Grégory, il est proposé de passer les glaciers porc et bœuf à 59 € (+ les éventuels frais de transport identiques à 2017)

Grégory rappelle qu'il peut appliquer à l'AMAP un prix préférentiel du fait de la présence, du soutien et de l'aide des amapiens. Il est important de prendre conscience qu'adhérer, ce n'est pas seulement acheter un prix !
Le prix « Amap » est d'environ 15% moins cher qu'en boucherie.

RAPPEL : ne pas oublier que chacun s'engage par contrat notamment à participer au moins une fois par an à participer à la préparation des glaciers ;-) .

Il faut 3 personnes le jeudi et 3 personnes le vendredi pour la préparation.

Un mail de relance sera transmis à tous les amapiens si besoin, 15 jours avant la distribution.

On compte sur chacun pour respecter son engagement et éviter que ce soit toujours les mêmes qui préparent les glaciers ...

Ne pas oublier **de rendre les glaciers propres** ! Certaines sont rendues dans un état épouvantable, ce qui n'est pas normal et ça ne facilite pas la tâche des « préparateurs » qui doivent, en plus relaver les glaciers ... ;-).

Le paiement des glaciers peut se faire en 1, 2 ou 3 fois par chèque ou par prélèvement mensuel.

Le paiement par chèque est un geste solidaire pour Grégory et est une façon de l'aider pour sa trésorerie.

Si 1 chèque : mis en paiement en janvier

Si 2 chèques : mis en paiement en Janvier et Juillet

Si 3 chèques : mis en paiement en janvier, mai et septembre

Pour info, ce système mis en place en 2016 a été utilisé par :
24 paiements en 1 fois, 6 en deux fois et 10 en 3 fois.

**Le prix des glaciers pour la saison 2018 est soumis au vote :
adopté à l'unanimité**

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS 2018

Cette année, comme les prix sont modifiés, il n'y aura pas de tacite reconduction.

Il est donc nécessaire de renvoyer le bulletin d'adhésion ET le contrat 2018. Afin de gérer au mieux le démarrage 2018, merci de bien vouloir transmettre vos contrats pour le **01/12/2017**

La possibilité de ne prendre que 3 colis (porc, bœuf ou porc et bœuf) est reconduite.

Il est rappelé qu'il est indispensable de remplir complètement le contrat, notamment le point de distribution, le N° d'adhérent, adresse mail, ...

- **ATTENTION : Pour les Amapiens de Borre et Longuenesse : les contrats sont à envoyer au secrétaire de l'Amap : Alain DE JONCKHEERE – 803 rue de Loïsne – 62136 VIEILLE CHAPELLE.**

Pour les autres : comme d'habitude à vos responsables de groupe.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux statuts, il y a lieu de procéder au renouvellement partiel du CA.

Sont sortants :

- Edith VAN LATEN
- Béatrice PERES
- Annick DE JONCKHEERE

Il est fait appel à candidature : 4 amapiens proposent leurs candidatures :

- Edith VAN LATEN
- Béatrice PERES
- Annick DE JONCKHEERE
- Elisabeth DECLERCK

Les candidatures sont soumises au vote et adoptées à l'unanimité

- **questions diverses :**
 - **La Cagnotte Solidaire :**

Suite à l'AG de 2015, l'association « la Cagnotte des Fagnes » est créée. La Présidente en est Chantal Ségard. Le but est de consentir à Grégory un prêt à 0% qui lui constituerait un apport de trésorerie correspondant aux coûts de production. Il s'agit d'un contrat entre un apporteur et Grégory. Le prêt est remboursable au bout de 5 ans, durée d'élevage d'un bœuf avant d'arriver dans nos assiettes. Grégory rembourserait un peu à la fois à la Cagnotte qui rembourserait l'apporteur au bout des 5 ans.

L'objectif est de « récolter » 18 000 €

Un courrier de présentation et de proposition d'adhésion va être réalisé et transmis aux amapiens, aux clients de la boucherie, ...

- Présentation du site WEB (Michel).

Le site de l'Amap du beau Pays est officiellement ouvert ce jour lors de l'AG.
Vous pouvez y accéder : amapdubeaupays.fr

Les membres du CA et les participants à l'AG remercient chaleureusement Michel Leclercq qui a, bénévolement, créé le site.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12h00